

COLLOQUE OMPI-UPOV
SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
DANS LE DOMAINE DE LA BIOTECHNOLOGIE VÉGÉTALE

ALLOCUTION DE CLÔTURE

S.E. M. Alejandro Jara
Ambassadeur et représentant permanent du Chili à Genève

24 octobre 2003

Mesdames et messieurs,
Chers collègues et amis,

L'heure approchant, il est temps pour nous de clore ce colloque.

Je souhaiterais faire quelques observations générales. Elles se doivent d'être générales car même si elle est maintenant bien meilleure, ma compréhension des questions abordées est toujours insuffisante. Heureusement, vous ne disposez pas d'un droit de réponse et personne ne pourra donc me critiquer, du moins en public!

Les défis et les problèmes auxquels nous sommes confrontés dans cet environnement de plus en plus mondialisé et interdépendant sont de plus en plus nombreux. Ils ont trait à des questions de politique publique de tout premier plan.

Pour surmonter comme il se doit ces défis et problèmes, il nous faut acquérir de nouvelles connaissances et investir en ce sens. À cet égard, il est indispensable de protéger efficacement la propriété intellectuelle. Aujourd'hui, nous avons pris connaissance d'expériences nationales et régionales ainsi que de réussites exemplaires dans les pays en développement. Mais on nous a rappelé qu'il restait beaucoup à faire.

Les deux systèmes – celui des brevets et celui des droits d'obtenteur – ont évolué dans le temps et continueront de le faire. Cette évolution a été possible grâce au cadre souple prévu à l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC. Nous nous sommes également rendu compte qu'il n'existe en définitive pas de système parfait ou meilleur que l'autre : il y a des réalités et des cultures différentes auxquelles les systèmes doivent s'adapter.

Ces questions sont très complexes du point de vue du choix des politiques publiques en matière de droits privés, d'incitation à l'investissement et d'incitation à la sélection variétale, mais également du point de vue du développement durable, des moyens juridiques et institutionnels à mettre en œuvre et de l'efficacité de gestion.

La coexistence de ces deux systèmes répond à une nécessité. Cette relation doit s'améliorer au fil du temps, compte tenu des incertitudes que les législateurs, les responsables de la réglementation ou les tribunaux, selon le système national en cause, devront lever. Au bout du compte, nous vivons un monde en pleine évolution et nous

devons faire en sorte de transformer les grands défis auxquels nous sommes confrontés en des perspectives prometteuses. Il nous faut, je pense, disposer de davantage d'études, de données et d'analyses plus nombreuses et de meilleure qualité, non seulement dans le domaine juridique mais également dans le domaine économique.

Mes remarques s'arrêteront là et je voudrais, au nom de M. Kamil Idris, en sa qualité de directeur général de l'OMPI et de secrétaire général de l'UPOV, vous remercier tous, les participants qui sont réunis ici et les conférenciers qui ont largement contribué à éclairer les débats sur ce sujet. Pour ce qui est de l'organisation du colloque, je voudrais remercier en particulier les interprètes qui, sans être nommément cités, ont rendu possible ce colloque grâce à leur efficacité. Enfin, je voudrais remercier, en votre nom à tous, l'OMPI et l'UPOV d'avoir organisé cet événement. Ce colloque a attiré un grand nombre de participants, à savoir plus de 200 personnes, y compris les conférenciers et les membres du Secrétariat.

Je voudrais vous rappeler que les exposés seront publiés dans de très brefs délais sur les sites Web de l'OMPI et de l'UPOV. La publication des comptes rendus des débats se fera très prochainement et les participants en seront avertis par voie électronique.

Je voudrais vous remercier tous à nouveau et clore ce colloque. À tous ceux qui viennent de loin, je souhaite un excellent retour.